

| | | | |
|---------------------------|---|---------------------------|-----|
| Section-Bac | Bachelier en Assurances et Gestion du Risque | | |
| Nom de l'UE | Contrôle et audit | | |
| Nom du professeur | L. Lefevre | | |
| Niveau | 4 | Unité déterminante | OUI |
| Nombre de périodes | 50 | Pré-requis | / |
| Langue de cours | Français | Crédits ECTS | 3 |

Objectifs du cours

L'objectif du cours est de permettre à l'étudiant d'acquérir les principes fondamentaux du contrôle interne, de l'audit interne et de l'audit externe. Face à des situations issues de la pratique professionnelle relative à la gestion des risques, l'étudiant devra être capable :

- D'évaluer et formaliser les procédures et mécanismes de contrôle et supervision à mettre en place afin de permettre à l'entreprise de fonctionner sur base de processus fiables ;
- D'appréhender l'audit interne et externe afin de pouvoir certifier la qualité des processus, des produits et de l'organisation de l'entreprise, en respectant les normes et méthodologies et en étant capable de formaliser une opinion ou des recommandations.

Contenu du cours

1. Le contrôle interne : raison d'être, rôle et responsabilité
2. La normalisation du contrôle interne
3. L'audit
4. La normalisation de l'audit
5. La mise en œuvre de l'audit

Méthodologie

- Les principes fondamentaux exigent un cours magistral
- Illustration par des exemples concrets, avec des cas de bonne ou de mauvaise pratique (illustration et mise en situation)
- A la fin de chaque chapitre ou sous-chapitre, les étudiants sont invités à préparer des

exercices concrets (individuellement ou en groupe – en classe ou à la maison).

Supports

- Syllabus
- Exercices

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

face à des situations courantes issues de la vie professionnelle relatives à la gestion des risques, dans le respect de la législation en vigueur, en disposant de la documentation qu'il s'est constituée,

- de déterminer et de justifier le contrôle à mettre en place.

Evaluation

- Principe = Mise en situation.
- Résolution de cas pratiques où il s'agit de déterminer et de justifier le contrôle interne et les missions d'audit à mettre en place au sein d'une entreprise afin de limiter, contrôler et auditer les risques auxquels celle-ci peut faire face.
- Examen écrit

| | |
|----------------------------|-----------------------|
| Evaluation de 1ere session | Examen de 2de session |
| 100% | 100% |